



**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE  
AUX AGENTS ANTIMICROBIENS**

**Paris (via Zoom) ; 26-28 octobre 2021**

**1 Ouverture de la réunion**

Le Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) (ci-après dénommé « le Groupe ») a tenu une réunion du 26 au 28 octobre 2021 de 12h30 à 15h30 (heure d'Europe centrale), via une application en ligne et sous la coordination du siège de l'OIE à Paris (France).

La Dre Montserrat Arroyo Kuribreña, Directrice générale adjointe de l'OIE pour les normes internationales et la science, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe et les a remerciés pour leur participation aux travaux du Groupe. La Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Cheffe du Service de l'OIE Antibiorésistance et produits vétérinaires, a présenté au Groupe les nouveaux membres du personnel du Service Antibiorésistance et produits vétérinaires.

**2 Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**

L'ordre du jour a été adopté sans ajout ni amendement. La réunion du Groupe a été présidée par la Dre Tomoko Ishibashi, et le Dr Donald Prater a fait office de rapporteur. L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement en annexes I et II du présent rapport.

**3 Tour d'horizon : Tripartite, mise à jour du Codex Alimentarius, législation / catégorisation de l'Union européenne, communication de l'OIE relative à la résistance aux agents antimicrobiens**

**a) Travaux de la Tripartite ayant trait à la résistance aux agents antimicrobiens (Groupe de direction mondial, Plateforme de partenariat, Fonds multipartenaire (MPTF) contre la RAM, Cadre stratégique de la Tripartite contre la RAM, recherches sur la RAM)**

Le Dr Ólafur Valsson a fait une présentation des travaux de la Tripartite ayant trait à la RAM.

**i. Structures de gouvernance mondiale**

La création de structures de gouvernance mondiale avait été recommandée par l'Interagency Coordination Group - IACG (Groupe spécial de coordination inter-institutions) sur la RAM.

Le rôle du Global leaders Group - GLG (Groupe de direction mondiale) « Une seule santé » contre la résistance aux agents antimicrobiens (<https://www.who.int/groups/one-health-global-leaders-group-on-antimicrobial-resistance>) consiste à assurer des fonctions de promotion et de conseil pour veiller à ce que des mesures soient prises afin de relever le défi que représente la résistance aux agents antimicrobiens. Depuis sa création, le GLG a publié plusieurs déclarations et notes d'information, en mettant l'accent sur l'utilisation des agents antimicrobiens en santé animale et en production, ainsi que sur le financement de la riposte face à la RAM, et mettant également en évidence l'insuffisance des financements dans le secteur de la santé animale. La nécessité de mieux comprendre le rôle que joue l'environnement dans le développement de la RAM est en outre reconnue. Le GLG travaille sur des indicateurs de performance essentiels pour ses actions. La Directrice générale de l'OIE est un des Membres d'office du GLG.

La future AMR Multi-Stakeholder Partnership Platform (Plateforme de partenariat multipartite contre la RAM - la Plateforme), soutenue par la Tripartite, vise à rassembler différentes voix intervenant à l'interface homme, animal, plante et environnement (approche « Une seule santé »). La Plateforme sera ouverte aux représentants des gouvernements, aux agences des Nations Unies, aux organisations internationales, intergouvernementales et régionales, aux institutions financières internationales, à la société civile, aux organismes universitaires et de recherche, ainsi qu'au secteur privé, et permettra à toutes les parties prenantes d'avoir plus facilement accès les unes aux autres. La Tripartite a récemment achevé une enquête en ligne visant à recueillir les retours d'information ayant trait à la Plateforme, de parties prenantes très diverses. Les retours étaient très encourageants, avec plus de 670 réponses provenant des différents secteurs et régions, dont plus de 93 % étaient positives. Le lancement de la Plateforme est actuellement prévu pour le début de l'année 2022 et dépend de l'obtention de financements complémentaires.

Le mandat de l'Independent Panel on Evidence for Action Against Antimicrobial Resistance (Groupe indépendant chargé d'examiner les données factuelles pour des mesures contre la résistance aux agents antimicrobiens) a été transmis au Secrétaire général des Nations Unies en vue d'une décision ultérieure. Il ne sera pas lancé tant que le financement n'aura pas été obtenu.

ii. Cadre stratégique de la Tripartite contre la résistance aux agents antimicrobiens et plan de travail

La Tripartite a rédigé un Cadre stratégique pour les travaux conjoints des organisations portant sur la RAM, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'élaboration d'un plan de travail pour 2022/2023 est en cours et le lancement est prévu pour la fin de l'année 2021 ou le début de l'année 2022.

iii. Fonds multipartenaire (MPTF) contre la résistance aux agents antimicrobiens

Les quatre projets mondiaux ayant trait au Tripartite Integrated Surveillance System on AMR/AMU – TISSA (Système intégré de la Tripartite pour la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens / l'utilisation des agents antimicrobiens), à la législation, à l'environnement et au suivi et à l'évaluation sont en cours de mise œuvre. Le programme mondial consacré au suivi et à l'évaluation est mené par l'OIE. Neuf projets nationaux ont été approuvés et sont actuellement à différentes étapes de mise en œuvre. Il est escompté que deux autres projets nationaux seront approuvés par le Comité de pilotage du Fonds multipartenaire (MPTF), le 27 octobre 2021. De plus amples informations sont disponibles sur le lien suivant : <https://mptf.undp.org/factsheet/fund/AMR00>. Des bailleurs supplémentaires se sont engagés à apporter des fonds au MPTF à court et moyen terme. La Tripartite propose actuellement de prolonger le fonds jusqu'en 2030 et de l'élargir afin d'intégrer plus de pays et d'autres projets mondiaux.

iv. Plan d'action mondial « Une seule santé »

La Tripartite et le PNUE élaborent actuellement un Plan d'action mondial pour l'approche « Une seule santé », mené par le Secrétariat conjoint de la Tripartite sur l'approche « Une seule santé ». Le Plan est en cours de rédaction et comporte cinq pistes d'action, parmi lesquelles figurent la RAM.

Le Dr Jorge Matheu a fait le point sur les activités actuelles de l'OMS consacrées aux recherches en lien avec la RAM, et en particulier sur les trois projets suivants :

i. Projet portant sur les pénuries

La France et l'UE ont demandé à l'OMS d'apporter un soutien technique à un projet ayant pour objet d'assurer la disponibilité des antibiotiques en France dans différents secteurs, et d'identifier des contre-mesures efficaces. Le projet a débuté en novembre 2020 et sera mené sur trois ans. Son champ d'application couvre les pénuries, la chaîne d'approvisionnement, la production, l'approvisionnement, le financement, la réglementation et l'utilisation ayant trait aux agents antimicrobiens.

ii. Programme de recherches prioritaires « Une seule santé » sur la résistance aux agents antimicrobiens

La Tripartite élabore actuellement un programme de recherches prioritaires « Une seule santé » sur la RAM, qui vise à catalyser les investissements et l'intérêt scientifique chez les chercheurs, les bailleurs et les professionnels en matière de RAM. Ce travail commencera par un appel ouvert pour identifier les recherches pertinentes, suivi d'un examen de cadrage et d'une consultation technique pour analyser les résultats. Les priorités relatives aux questions en matière de recherches seront ensuite établies en ayant recours à la méthode Delphi.

iii. Advisory Group of the Critically Important Antimicrobials for Human Medicine - AG-CIA (AG-CIA)

L'[Advisory Group of the Critically Important Antimicrobials for Human Medicine - AG-CIA](#) (Groupe consultatif sur les agents antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine) élaborera un nouveau plan visant à réviser la liste OMS des antibiotiques d'importance critique en médecine humaine pour la période 2021-2024. L'objectif est de revoir le champ d'application de cette liste et d'en assurer l'harmonisation avec d'autres listes nationales, régionales et mondiales (telles que la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*). L'AG-CIA examinera également certaines classes et sous-classes d'agents antimicrobiens, en commençant par les macrolides, ainsi que différents outils de l'OMS (la liste AWaRe (Access, Watch, Reserve), la liste des pathogènes prioritaires bactériens et la liste des pathogènes prioritaires fongiques). L'AG-CIA comprend six membres issus du secteur animal.

Le Groupe a été informé que la FAO travaille sur une liste d'agents antimicrobiens considérés comme critiques quant à une utilisation chez les végétaux et en agriculture, élaborée sur les mêmes principes que les listes de l'OIE et de l'OMS. Le Groupe est convenu que la communication autour de la *Liste OMS des antibiotiques d'importance critique en médecine humaine*, de la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire* et d'autres outils similaires, doit être étudiée avec soin, afin d'éviter tout malentendu de la part des différentes parties prenantes, notamment du grand public.

b) **Codex *ad hoc* Intergovernmental Task Force on AMR (TFAMR)**

Le Dr Donald Prater a fait le point sur les travaux du Codex *ad hoc* Intergovernmental Task Force on AMR – TFAMR (Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux agents antimicrobiens). Le TFAMR a eu des discussions portant sur deux tâches.

La première tâche consiste à examiner et à réviser le Code of Practice to Minimise and Contain Antimicrobial Resistance - CoP (Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens), qui a été adopté en 2005 par le Codex Committee on Residues of Veterinary Drugs in Foods - CCRVDF (Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments), afin d'aborder l'ensemble de la chaîne alimentaire (qui comprend les plantes et les cultures, la transformation des aliments et la distribution). Un Groupe de travail antérieur a élaboré des lignes directrices portant sur l'analyse des risques de résistance d'origine alimentaire aux antimicrobiens, qui comprend un cadre pour l'appréciation du risque, l'analyse des risques et la communication relative aux risques. La mise à jour du Code d'usages contient de nombreux concepts nouveaux de gestion des risques liés à la RAM. En plus d'être élargi à l'ensemble de la chaîne alimentaire, le Code d'usages adopte une approche « Une seule santé » pour l'élaboration de définitions qui ne sont pas spécifiques à un secteur. Quelques terminologies et définitions nouvelles pertinentes pour les secteurs de l'environnement et des plantes / cultures ont été intégrées (par exemple « l'environnement de production alimentaire »). Le concept d'agents antimicrobiens importants en médecine a été élargi, afin de distinguer les utilisations d'agents antimicrobiens importants en médecine pour assurer la santé des animaux et des plantes / cultures, des utilisations pour la production, telles que la stimulation de la croissance. La terminologie relative à « l'utilisation en médecine vétérinaire » a été adoptée en s'alignant sur la terminologie de l'OIE employée pour décrire l'utilisation d'agents antimicrobiens pour le traitement, le contrôle / la métaphylaxie, et la prévention / la prophylaxie d'une maladie spécifique. Des renvois à la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, à la *Liste OMS des antibiotiques d'importance critique en médecine humaine* et à d'autres outils pertinents figurent dans le Code d'usages. Celui-ci est maintenant proposé pour son adoption finale à l'étape 8 lors de la 44<sup>e</sup> réunion de la Commission du Codex Alimentarius (CAC44).

La deuxième tâche du TFAMR consiste à envisager l'élaboration de Directives concernant la surveillance et le suivi intégrés de la résistance aux agents antimicrobiens, en prenant en compte les travaux du WHO Advisory Group on Integrated Surveillance of AMR – AGISAR (Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux agents antimicrobiens) et les orientations pertinentes de l'OIE figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*. Ce document a été recommandé pour adoption à l'étape 5/8 (une procédure d'adoption accélérée) lors de la CAC44.

Les deux documents seront présentés pour discussion lors de la réunion du Codex Alimentarius de novembre 2021. S'ils sont adoptés, respectivement aux étapes 8/8 et 5/8, ces documents constitueront alors une série de chapitres avec les Guidelines for Risk Analysis of Foodborne AMR (Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire).

### c) Nouvelle législation / catégorisation de l'Union Européenne

Mme Barbara Freischem a présenté un aperçu de l'évolution des règles relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, au sein de l'Union européenne (UE), dans le contexte de stratégies plus larges de l'UE résultant du règlement 2019/6 sur les produits médico-vétérinaires.

Depuis la dernière réunion du Groupe en avril 2021, des avancées ont été réalisées en ce qui concerne la rédaction de l'acte juridique intitulé « format of the data to be collected on antimicrobial sales and use in animals » (format des données devant être collectées, relatives aux ventes et à l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux). Des retards ont été rencontrés en raison de débats ayant trait à l'acte juridique intitulé « criteria for the designation of antimicrobials to be reserved for use in humans » (critères pour la désignation des agents antimicrobiens devant être réservés à l'utilisation chez l'homme), qui a finalement été adopté par le Parlement européen en septembre 2021 et a désormais été publié. Cette situation a des répercussions sur trois autres axes de travail, à savoir les actes juridiques « list of antimicrobials to be reserved for use in humans » (liste des agents antimicrobiens devant être réservés à une utilisation chez l'homme), « list of antimicrobials not to be used outside the terms of their marketing authorisation » (liste des agents antimicrobiens ne devant pas être utilisés en dehors des dispositions énoncées dans leur autorisation de mise sur le marché) et « list of antimicrobials which may be used outside the terms of their marketing authorisation subject to certain conditions » (liste des antimicrobiens pouvant être utilisés en dehors des dispositions énoncées dans leur autorisation de mise sur le marché, sous certaines conditions). Il a été précisé que l'acte juridique « rules on imports from third countries » (règles relatives aux importations en provenance de pays tiers) signifiera que la liste des agents antimicrobiens réservés à l'utilisation chez l'homme sera également appliquée aux importations en provenance de pays extérieurs à l'UE (pour les denrées alimentaires ou les animaux servant à la production de denrées alimentaires). Les règles de l'UE relatives aux importations depuis les pays tiers devront par conséquent être modifiées.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) procède à des travaux connexes portant sur les niveaux maximum de contamination croisée dans les aliments pour animaux non ciblés, qui concernent 24 substances antimicrobiennes actives. L'échéance de ces travaux est fixée à janvier 2023.

En juin 2021, le Joint Inter-Agency Report – JIACRA (rapport conjoint inter-institutions) consacré à l'analyse intégrée de la consommation d'agents antimicrobiens et la survenue de la RAM chez les bactéries provenant de l'homme et des animaux servant à la production de denrées alimentaires dans l'Union européenne / l'Espace économique européen a été publié. L'un des messages importants à tirer de ce rapport est que, pour la première fois, la quantité par kg de masse corporelle d'agents antimicrobiens utilisés chez les animaux est descendue à un niveau inférieur à la quantité par kg de masse corporelle d'agents antimicrobiens consommés par les humains. Ce rapport peut être consulté sur le lien suivant : [https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/ema/ecdc/efsa-third-joint-report-integrated-analysis-consumption-antimicrobial-agents-occurrence\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/ema/ecdc/efsa-third-joint-report-integrated-analysis-consumption-antimicrobial-agents-occurrence_en.pdf).

### d) Communication de l'OIE relative à la résistance aux agents antimicrobiens

Mme Yael Farhi a fait le point sur la communication de l'OIE relative à la RAM. L'OIE procède actuellement à un travail important de mise à jour de sa communication relative à la RAM, qui a en particulier pour objectif d'intégrer toutes les nouvelles initiatives qui ont été développées ces dernières années. Le portail actuel sur la RAM peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/initiatives-mondiales/antibioresistance/>.

## 4 Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021-2025

Le Dr Stian Johnsen a tenu le Groupe informé de la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques, qui avait été lancée lors de la Session générale de l'OIE de mai 2021, après qu'elle a été annoncée lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques, qui s'était tenue au Chili en avril 2019. Le document peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.oie.int/app/uploads/2021/06/fr-oie-aahs.pdf>.

La Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques comporte quatre objectifs : les normes, le leadership, le renforcement des capacités et la résilience. Pour mettre en œuvre sa Stratégie pour la santé des animaux aquatiques, l'OIE constitue des équipes inter-organisations et travaille en étroite collaboration avec la communauté de l'OIE (parties prenantes, Membres de l'OIE et partenaires). Des plans d'exécution de projet seront élaborés d'ici fin 2021 pour la plupart des activités, dans le cadre de la stratégie.

Le Dr Dante Mateo a informé le Groupe que le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires de l'OIE participera à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques. Il sera impliqué de manière spécifique dans la mise en œuvre de l'Activité 3.4 – *Proposer des orientations pratiques en matière de résistance aux agents antimicrobiens*, qui est une des activités prévues pour atteindre l'Objectif 3 - *Résilience*. Le travail d'élaboration d'un plan d'exécution de projet pour cette activité est en cours. Celle-ci est divisée en quatre sous-activités, qui sont également intégrées dans le Plan de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens en aquaculture, élaboré par le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires : (1) créer une annexe pour les animaux aquatiques dans la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire* ; (2) créer une sous-catégorie pour les animaux aquatiques dans la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens ; (3) proposer des orientations pratiques en matière d'utilisation des agents antimicrobiens / de résistance aux agents antimicrobiens, par le biais de formations des points focaux ; et (4) mettre à jour le Titre 6 du *Code aquatique*. La mise en œuvre de ces sous-activités sera menée par le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires, à l'exception de la sous-activité 4 qui sera conduite par le Service des Normes, avec le soutien du Service Antibiorésistance et produits vétérinaires. La sous-activité 3 sera co-dirigée par la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique. Des réunions mensuelles avec l'équipe de projet sont organisées pour rendre compte de l'avancement des travaux.

Le Groupe a demandé à être tenu informé des développements relatifs à la mise à jour du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, réalisée dans le cadre de ces travaux.

## **5 Suivi et évaluation de la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens**

La Dre Elisabeth Erlacher-Vindel a informé le Groupe de l'achèvement d'un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre par l'OIE de la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, et a présenté ce document au Groupe. Ce cadre est en accord avec le 7<sup>e</sup> Plan stratégique de l'OIE (2021-2025) et intègre une grande partie des activités du Groupe.

## **6 Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les animaux**

### **6.1 Examen des rapports du Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques**

Le Dr Dante Mateo a présenté les travaux du Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques, constitué en vue de l'élaboration du *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les espèces aquatiques* (ci-après dénommé *Référentiel technique pour les espèces aquatiques*). Le Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques, auquel participent plusieurs membres du Groupe (le Dr Donald Prater (président), le Dr Gérard Moulin et le Pr Moritz van Vuuren), a tenu deux réunions en mai et en septembre 2021. Une feuille Excel a été créée, dans laquelle sont compilées des informations sur les agents antimicrobiens utilisés en aquaculture à travers le monde, issues de différentes sources. Certains problèmes ayant trait à la réalisation de cette tâche ont été identifiés, tels que l'absence dans certaines régions de liste d'agents antimicrobiens dont l'utilisation en aquaculture est autorisée, l'absence de noms de produits spécifiques pour certaines molécules utilisées, et l'incertitude pour ce qui est de disposer d'informations à jour. Pour traiter ces problèmes, le Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques a décidé d'approcher des sources d'information supplémentaires dans certains pays. Le Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques effectuera une sélection des pays et prépare actuellement des questions spécifiques qui leur seront adressées d'ici début novembre 2021.

Suivant l'approche utilisée pour le *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les volailles* (ci-après dénommé *Référentiel technique pour les volailles*), le Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques a décidé de ne pas inclure les utilisations hors autorisation de mise sur le marché dans le tableau principal des agents antimicrobiens, de mentionner uniquement les agents antimicrobiens qui ont été identifiés comme étant autorisés dans au moins un pays pour un usage chez les animaux aquatiques, d'intégrer uniquement les associations bien établies d'agents antimicrobiens et d'exclure les biocides et les désinfectants. Un texte explicatif d'accompagnement prenant acte de l'importance de l'utilisation courante hors autorisation de mise sur le marché des agents antimicrobiens et de l'utilisation des désinfectants en aquaculture sera toutefois proposé.

Des experts externes seront contactés afin d'apporter des informations supplémentaires ; ils devront comprendre des vétérinaires, des groupes de producteurs, des industriels et des représentants de différents pays et régions. Les retours d'information seront examinés par le Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques.

La prochaine (3<sup>e</sup>) réunion du Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques se tiendra en février 2022, date à laquelle il est attendu que les informations issues de l'approche d'autres sources auront été recueillies.

Le Groupe a pris note que dans de nombreux pays, il n'y a pas d'agents antimicrobiens autorisés pour les espèces aquatiques, et qu'il existe des dispositions particulières pour ces espèces (telles que l'autorisation, dans certaines circonstances, basée sur un groupement de température plutôt que sur un groupement d'espèces, et l'utilisation hors autorisation de mise sur le marché d'agents antimicrobiens chez les espèces aquatiques) qu'il sera nécessaire de prendre en compte. Le Groupe a admis qu'il peut également y avoir des lacunes en matière de produits autorisés pour d'autres espèces animales, qui devront être prises en compte lors de l'élaboration des futures annexes de la Liste de l'OIE.

Le Groupe a avalisé les travaux du Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques, ainsi que les prochaines étapes proposées pour les travaux de ce Groupe *ad hoc*. Les rapports des deux premières réunions du Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques sont joints en annexes I et II.

## 6.2 Mise à jour du Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés

Le Dr Gérard Moulin et la Dre Rebecca Hibbard ont présenté l'état d'avancement actuel et les prochaines étapes proposées pour l'élaboration du *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés* (ci-après dénommé *Référentiel technique pour les suidés*), sur la base du processus employé pour l'élaboration du *Référentiel technique pour les volailles*. Le Groupe est convenu que le sous-groupe sur les suidés (Dre Barbara Freischem, Dr Donald Prater, Dr Gerard Moulin, Pr Moritz van Vuuren, Dr Stephen Page) devra tenir une réunion virtuelle au début du mois de décembre 2021, à laquelle tous les membres du Groupe sont invités à participer. En préparation de cette réunion, le sous-groupe sur les porcs devra :

- continuer à apporter des contributions pour la rédaction du *Référentiel technique pour les suidés*.

Lors de la réunion de décembre 2021, le sous-groupe sur les suidés mettra à jour le projet de *Référentiel technique pour les suidés*, en s'appuyant sur les retours d'information des membres du sous-groupe sur les suidés et conviendra des experts en matière de suidés susceptibles d'apporter leur aide, qu'il convient de proposer.

Après la réunion de décembre 2021 du sous-groupe sur les suidés, le projet actualisé du *Référentiel technique pour les suidés* sera envoyé aux experts externes afin de recueillir leurs commentaires.

## 7 Base de données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens

### 7.1 Situation actuelle

La Dre Delfy Góchez a présenté les résultats préliminaires du sixième cycle de collecte de données. L'OIE a reçu 157 soumissions, dont 80 % (126 sur 157) comprenaient des données quantitatives. Il a été souligné que les pays ont fait preuve de leur implication dans la collecte de données depuis sa création, mais aussi que cette implication s'est améliorée en ce qui concerne la transmission de données plus détaillées, en ayant recours aux différentes options de déclaration de l'OIE. Ce sixième cycle a démontré que le nombre de pays qui ont choisi de communiquer des quantités par le biais de l'option 3 est plus élevé, la plupart d'entre eux ayant utilisé l'Outil de calcul de l'OIE. Le 6<sup>e</sup> rapport sur l'utilisation des agents antimicrobiens sera publié au début de l'année 2022.

Le septième cycle a débuté le 13 septembre 2021 et les principales échéances ont été présentées. Le questionnaire et les documents connexes du septième cycle sont disponibles sur le site de l'OIE.

### 7.2 Mise à jour sur le projet informatique

M. Mduduzi Magongo a tenu le Groupe informé de l'état actuel du projet informatique de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. Il a communiqué des informations sur les délais, ainsi que sur les étapes qui ont été achevées et qui sont en attente. Il a proposé une démonstration en direct du système sur l'utilisation des agents antimicrobiens, en particulier des modules et fonctionnalités essentiels suivants : droits d'accès et permissions, portails nationaux, questionnaire, module de calcul, module d'administration et données historiques.

Le projet informatique de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens permettra une intégration avec le Tripartite Integrated Surveillance System on AMR / AMU – TISSA (Système intégré de la Tripartite pour la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens / l'utilisation des antimicrobiens) et l'European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption - ESVAC (Surveillance européenne de la consommation d'antibiotiques vétérinaires). La base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens ne recevra de l'ESVAC que les données relatives aux ventes (numérateur), alors qu'elle transmettra des données au niveau régional au TISSA ; aucune donnée au niveau national ne sera partagée.

### 7.3 Compte rendu du Groupe de référence technique

Le Dr Morgan Jeannin a présenté un retour d'information des neuf réunions portant sur le développement de la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens que le Groupe de référence technique a tenu. Ces réunions ont servi de plateforme pour le partage d'expériences, afin de veiller à ce que la transition de la collecte des données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens basée sur une feuille Excel, à l'utilisation d'un système de base de données, soit efficace. Depuis la dernière réunion du Groupe, quatre autres réunions du Groupe de référence technique se sont tenues, au cours desquelles trois thèmes majeurs ont fait l'objet de discussions : la communication, la gestion du changement et la visualisation et l'analyse des données.

Le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires et le Service de la transformation numérique et des systèmes d'information de l'OIE continuent de bénéficier de l'expérience que les membres du Groupe de référence technique ont partagé pour améliorer encore le développement de la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. Trois membres du Groupe de référence technique ont eu l'amabilité d'accepter de piloter le système pendant la phase de développement.

### 7.4 Développement futur des données par espèces / de terrain

Le Dr Idrissa Savadogo a rappelé au Groupe que la recommandation de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens a trait à la possibilité « d'ajouter des données provenant d'études de terrain » dans le futur système de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. L'OIE a débuté la cartographie des projets de collecte de données de terrain, qui sont en cours dans certains pays. À partir de l'expérience tirée de ces projets, l'OIE étudiera de quelle manière apporter son aide méthodologique ou analytique aux Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE pour le pilotage des méthodologies de collecte de données de suivi de l'utilisation des agents antimicrobiens.

## 8 Planification de la mise à jour du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* : révision du chapitre 6.10.

Lors de sa réunion de février 2019, la Commission du Code est convenue d'intégrer une révision du chapitre 6.10. intitulé « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire » (ci-après dénommé le chapitre 6.10.), et a demandé des conseils au Groupe. Lors de sa réunion d'avril 2021, le Groupe a pris la demande de la Commission du Code en considération et a identifié les principaux domaines du chapitre 6.10. dont il estime qu'ils doivent être mis à jour. À ce moment, le Groupe a souligné qu'étant donné que le chapitre actuel n'est pas limité aux animaux servant à la production de denrées alimentaires, l'intégration de références supplémentaires ayant trait aux animaux de compagnie pourrait être envisagée et que l'ajout d'éléments relatifs à l'environnement, quoiqu'importants dans le contexte de la RAM, était susceptible de ne pas entrer dans le champ d'application de ce chapitre. La Commission du Code est convenue qu'envisager d'élargir de manière explicite le champ d'application du chapitre 6.10. aux animaux de compagnie et de loisirs serait bénéfique, et a estimé que l'ajout d'éléments relatifs à l'environnement entrerait dans le champ d'application de ce chapitre, étant donné que la circulation dans l'environnement d'agents antimicrobiens issus de produits médico-vétérinaires et la circulation de bactéries résistantes aux agents antimicrobiens provenant d'animaux peut avoir des répercussions sur la santé animale et la santé publique. Après avoir discuté de la proposition du Groupe lors de sa réunion de septembre 2021, la Commission du Code a proposé que le Groupe soit sollicité pour procéder à la révision du chapitre 6.10.

Le Groupe a discuté du champ d'application du chapitre 6.10. et de la nécessité d'examiner dans quelle mesure l'environnement pourrait y être intégré. Le Groupe a admis que l'environnement aurait une part importante dans l'approche « Une seule santé » pour réduire le plus possible et maîtriser la RAM, et que les travaux d'autres organismes et organisations de normalisation, notamment le Codex Alimentarius, l'OMS, la FAO, le PNUE et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), doivent être pris en compte. Le Groupe a relevé que plusieurs références à l'environnement figurent déjà dans le chapitre 6.10., en particulier sous la responsabilité de l'Autorité compétente, comprenant notamment l'importance des études visant à évaluer l'impact des agents antimicrobiens et l'élimination des agents antimicrobiens. Le Groupe a pris note de l'approche du TFAMR du Codex Alimentarius en ce qui concerne le champ d'application approprié d'orientations relatives à l'environnement. Le

Groupe a discuté des parties du chapitre 6.10. dans lesquelles des orientations en matière d'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens, en rapport avec l'environnement, pourraient être élaborées.

Le Groupe est convenu de travailler, en créant un Sous-groupe comprenant des membres du Groupe, afin d'avancer sur la mise à jour du chapitre 6.10. avant la prochaine réunion du Groupe en avril 2022. Ce Sous-groupe comprendra la Dre Tomoko Ishibashi, Mme Barbara Freischem, le Dr Gérard Moulin, le Dr Stephen Page, le Pr Moritz van Vuuren et le Dr Donald Prater.

Le Groupe est convenu que les prochaines étapes pour débiter les travaux de mise à jour du chapitre 6.10. se succéderont comme suit :

- deux membres du Groupe procéderont à un examen du chapitre 6.10. afin de préparer un document identifiant les parties spécifiques du chapitre qui nécessiteront des révisions. Ce document sera communiqué au Sous-groupe d'ici la fin décembre 2021 ;
- le Sous-groupe transmettra ses commentaires écrits ayant trait à ce document d'ici janvier 2022 ;
- une première réunion du Sous-groupe se tiendra en janvier 2022, afin de discuter de ce document ;
- en s'appuyant sur les discussions de la première réunion du Sous-groupe, un avant-projet sera préparé par deux membres du Groupe d'ici mars 2022 ;
- une deuxième réunion du Sous-groupe se tiendra en mars 2022, afin de discuter de l'avant-projet ;
- une mise à jour sera présentée au Groupe lors de sa prochaine réunion, en avril 2022.

La Commission du Code avait également proposé que le Groupe étudie si d'autres chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (chapitres 6.7., 6.8., 6.9. et 6.11.) nécessiteraient d'être modifiés en raison de la révision du chapitre 6.10. Le Groupe est convenu qu'il se concentrerait pour le moment sur le chapitre 6.10., et qu'il examinerait les autres chapitres en temps voulu, lorsque des avancées significatives de la mise à jour du chapitre 6.10. auront été réalisées. Le Groupe a décidé d'inscrire l'examen des autres chapitres en tant que point de l'ordre du jour de sa réunion d'avril 2022.

Le Groupe est convenu que lorsque la mise à jour du chapitre 6.10. sera achevée, il pourrait envisager de collaborer à une mise à jour des chapitres correspondants figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, en attendant une mise à jour par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE.

## **9 Examen du programme de travail et retour d'information des sessions de brainstorming**

Le Groupe a examiné et mis à jour son programme de travail. Celui-ci est joint en [annexe III](#).

Le Groupe a également discuté des suites de la session de brainstorming qui a eu lieu lors de la réunion d'avril 2021, et qui était axée plus particulièrement sur l'éducation et l'apprentissage en ligne en relation avec la RAM. Le Groupe a été informé que des travaux sur ce sujet sont en cours à l'OIE, en coordination avec les Centres collaborateurs de l'OIE, et a fait part de son intérêt à continuer à être informé de l'avancement de ces travaux. Il a été noté que la mise en place de collaborations pourrait être nécessaire pour certains des sujets évoqués lors de la session de brainstorming. Le Groupe est convenu que toute mise à jour supplémentaire du programme de travail devra être basée sur les recommandations de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens.

Le Groupe a étudié la possibilité de consacrer du temps supplémentaire à des sessions de brainstorming lors des prochaines réunions.

## **10 Questions diverses**

### **10.1 Liste des médicaments essentiels de la World Veterinary Association (WVA)**

Le Dr Stephen Page a présenté une mise à jour relative à la Liste mondiale des médicaments essentiels pour les animaux servant à la production de denrées alimentaires de la World Veterinary Association – WVA (Association mondiale des vétérinaires) et de l'association caritative Brooke, qui consistera en une liste de médicaments essentiels et une liste de médicaments complémentaires. Il a noté que cette liste est destinée à être applicable à l'échelle mondiale, afin d'aider les vétérinaires à promouvoir un meilleur accès aux médicaments vétérinaires, d'apporter un soutien au processus d'auto-évaluation, d'enregistrement et

d'autorisation, et de faciliter la surveillance réglementaire des produits pharmaceutiques vétérinaires, mais qu'elle n'est pas destinée à servir de lignes directrices pour les traitements, ou à permettre un contrôle complet de toutes les options thérapeutiques disponibles.

La Liste mondiale des médicaments essentiels pour les animaux servant à la production de denrées alimentaires sera rédigée par huit groupes de travail spécifiques aux espèces (grands ruminants, petits ruminants, équidés, volailles, porcins, aquaculture, abeilles, lapins) d'ici fin décembre 2021. Elle sera ensuite examinée à partir de janvier 2022 par un comité désigné, avant d'être approuvée par la WVA et l'association Brooke. Elle devrait être publiée en avril 2022. Le Groupe a indiqué que l'élaboration de cette liste pourrait concerner le travail de préparation des annexes spécifiques aux espèces de la Liste de l'OIE qu'il mène.

#### **11 Date de la prochaine réunion**

Les dates du 27 au 29 avril 2022 ont été proposées pour la prochaine réunion.

#### **12 Adoption du rapport (en ligne)**

Le Groupe a adopté le projet de rapport par consensus, par voie électronique.

---

.../Annexes



## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris (réunion en mode virtuel) ; 26-28 octobre 2021

---

### Jour 1 (26 octobre)

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur
3. Tour d'horizon : Tripartite, mise à jour du Codex Alimentarius, législation / catégorisation de l'UE, communication de l'OIE relative à la résistance aux agents antimicrobiens
  - 3.1. Travaux de la Tripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens (Groupe de direction mondial, Plateforme de partenariat, Fonds multipartenaire (MPTF) contre la RAM, Cadre stratégique de la Tripartite contre la RAM, recherches sur la RAM)
  - 3.2. Codex *ad hoc* Intergovernmental Task Force on AMR (TFAMR)
  - 3.3. Nouvelle législation / catégorisation de l'Union européenne
  - 3.4. Communication de l'OIE relative à la résistances aux agents antimicrobiens
4. Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021-2025
5. Suivi et évaluation de la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens

### Jour 2 (27 octobre)

6. Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire chez les animaux
  - 6.1. Examen des rapports du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur le Référentiel technique pour les animaux aquatiques
  - 6.2. Mise à jour du *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés*
7. Base de données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens (AMU)
  - 7.1. Situation actuelle
  - 7.2. Mise à jour sur le projet informatique
  - 7.3. Compte rendu du Groupe de référence technique
  - 7.4. Développement futur des données par espèces / de terrain

### Jour 3 (28 octobre)

8. Planification de la mise à jour du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* : révision du chapitre 6.10.
  9. Examen du programme de travail et retour d'information de la session de brainstorming
  10. Questions diverses
    - 10.1. Liste des médicaments essentiels de la World Veterinary Association (WVA)
  11. Dates de la prochaine réunion
  12. Adoption du rapport (en ligne)
-



## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris (réunion en mode virtuel) ; 26-28 octobre 2021

### Liste des participants

#### MEMBRES

**Dre Tomoko Ishibashi** (Présidente)  
Director, International Standards Office  
Food Safety Policy Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Government of Japan  
JAPON  
[tomoko\\_ishibashi240@maff.go.jp](mailto:tomoko_ishibashi240@maff.go.jp)

**Dr Gérard Moulin**  
Directeur de Recherches, adjoint au Directeur de l'ANMV  
Agence Nationale du Médicament Vétérinaire  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
35306 Fougères Cedex,  
FRANCE  
[gerard.moulin@anses.fr](mailto:gerard.moulin@anses.fr)

**Dr Donald Prater**  
Associate Commissioner for Imported Food Safety  
Office of Foods and Veterinary Medicine  
U.S. Food and Drug Administration  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[Donald.Prater@fda.hhs.gov](mailto:Donald.Prater@fda.hhs.gov)

**Prof. Moritz van Vuuren**  
Emeritus Professor in Microbiology  
Vice-Chair: Ministerial Advisory Committee on Antimicrobial Resistance  
AFRIQUE DU SUD  
[moritz@icon.co.za](mailto:moritz@icon.co.za)

**Dr Fajer Al Salloom**  
Director, Animal Health  
Animal Wealth Resources (N)  
Ministry of Works, Municipalities Affairs and Urban Planning  
Manama, ROYAUME DE BAHREÏN  
[fsalman@mun.gov.bh](mailto:fsalman@mun.gov.bh) [fajer103@hotmail.com](mailto:fajer103@hotmail.com)

**Dr Stephen Page**  
Director, Veterinary Clinical Pharmacology and Toxicology  
Advanced Veterinary Therapeutics  
AUSTRALIE  
[swp@advet.com.au](mailto:swp@advet.com.au) - [stephen.page@sydney.edu.au](mailto:stephen.page@sydney.edu.au)

**Ms Barbara Freischem**  
Head of Department  
Surveillance and Regulatory Support  
Veterinary Medicines Division  
European Medicines Agency  
PAYS-BAS  
[barbara.freischem@ema.europa.eu](mailto:barbara.freischem@ema.europa.eu)

#### OBSERVATEURS

**Dr Jeffrey LeJeune**  
Agriculture and Consumer Protection Department C-294,  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
ITALIE  
[Jeffrey.Lejeune@fao.org](mailto:Jeffrey.Lejeune@fao.org)

**Dr Jorge Matheu**  
Team Lead  
Department of Global Coordination and Partnership  
WHO – World Health Organization  
SUISSE  
[matheujo@who.int](mailto:matheujo@who.int)

#### PARTICIPANTS DE L'OIE

**Dre Montserrat Arroyo Kuribreña**  
Directrice générale adjointe  
Normes Internationales et Science  
[m.arroyo@oie.int](mailto:m.arroyo@oie.int)

**Dre Elisabeth Erlacher-Vindel**  
Cheffe de Service  
Service Antibiorésistance et  
produits vétérinaires (AR-PV)  
[e.erlacher-vindel@oie.int](mailto:e.erlacher-vindel@oie.int)

**Mme Elizabeth Marier**  
Chargée de mission  
Service des Normes  
[e.marier@oie.int](mailto:e.marier@oie.int)

**Dre Ana Luisa Pereira Mateus**  
Coordonnatrice scientifique  
Service AR-PV  
[a.mateus@oie.int](mailto:a.mateus@oie.int)

**Dr Dante Mateo**  
Chargé de mission  
Service AR-PV  
[d.mateo@oie.int](mailto:d.mateo@oie.int)

**Dre Delfy Gochez**  
Chargée de mission  
Service AR-PV  
[d.gochez@oie.int](mailto:d.gochez@oie.int)

**Dr Idrissa Savadogo**  
Chargé de mission  
Service AR-PV  
[i.savadogo@oie.int](mailto:i.savadogo@oie.int)

**Mr Mduduzi Magongo**  
Chargé de mission  
Service AR-PV  
[m.magongo@oie.int](mailto:m.magongo@oie.int)

**Dr Morgan Jeannin**  
Chargé de mission  
Service AR-PV  
[m.jeannin@oie.int](mailto:m.jeannin@oie.int)

**Dr Ólafur Valsson**  
Chargé de mission  
Service AR-PV  
[o.valsson@oie.int](mailto:o.valsson@oie.int)

**Dre Rebecca Hibbard**  
Chargée de mission  
Service AR-PV  
[r.hibbard@oie.int](mailto:r.hibbard@oie.int)

**Mr Stian Johnsen**  
Chargé de mission  
Département des Normes  
[s.johnsen@oie.int](mailto:s.johnsen@oie.int)

**Dre Yael Fahri**  
Chargée de mission  
Service de la Communication  
[y.fahri@oie.int](mailto:y.fahri@oie.int)

**Dr Yukitake Okamura**  
Responsable scientifique des  
Normes Internationales  
Service des Normes  
[y.okamura@oie](mailto:y.okamura@oie)



**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE POUR  
LES ANIMAUX AQUATIQUES  
Paris (via Zoom), 4–5 mai 2021**

---

## **1 Ouverture de la réunion**

Le Groupe ad hoc de l'OIE chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques (ci-après désigné « le Groupe ») a tenu une réunion virtuelle les 4 et 5 mai 2021, de 13 h à 16 h (heure normale d'Europe centrale), via une application en ligne et sous la coordination du siège de l'OIE à Paris (France).

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, cheffe du service Antibiorésistance et produits vétérinaires de l'OIE a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe et les a remerciés pour leur participation à cette réunion virtuelle. Elle leur a expliqué que l'OIE avait décidé d'intensifier ses travaux sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) en aquaculture, avec plusieurs projets envisagés pour l'avenir dans ce domaine, en particulier l'élaboration d'un *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les espèces aquatiques*, qui sera confiée au présent Groupe et qui constitue le sujet principal de la présente réunion. Elle a précisé le cadre dans lequel sont conduits les travaux du Groupe, à savoir le Groupe de travail permanent de l'OIE sur la RAM sous l'égide de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (en abrégé, Commission des animaux aquatiques).

## **2 Courte présentation des participants**

Chaque membre du Groupe s'est brièvement présenté aux autres participants.

## **3 Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**

L'ordre du jour a été adopté sans ajout ni amendement. La réunion a été présidée par le Docteur Donald Prater ; le Docteur Siow Foong Chang a été désigné rapporteur. L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux appendices I et II du présent rapport.

## **4 Description succincte de l'OIE**

### **4.1 Service Antibiorésistance et produits vétérinaires**

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a fourni au Groupe un éclairage sur le service Antibiorésistance et produits vétérinaires, qui s'occupe des questions en lien avec la RAM et qui collabore avec les collègues d'autres services de l'OIE, les Représentations régionales de l'OIE et la Commission des animaux aquatiques sur les sujets en lien avec la RAM en aquaculture. Un réseau interne de l'OIE sur la RAM en aquaculture a été constitué pour assurer une diffusion régulière des informations sur des sujets connexes entre ces différentes instances.

### **4.2 Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire**

Le Docteur Jorge Pinto Ferreira a présenté la version actuelle de la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire* (également désignée en abrégé : *Liste de l'OIE*), disponible ici : <https://www.oie.int/app/uploads/2021/06/f-oie-liste-antimicrobiens-juin2021.pdf>

Il a également présenté le *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les volailles* (ci-après, en abrégé : *Référentiel technique pour les volailles*), premier référentiel spécifique à une espèce élaboré par l'OIE. Le *Référentiel technique pour les volailles* est publié sous forme d'annexe au rapport d'octobre 2020 du Groupe de travail sur la RAM :

[https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Internationa\\_Standard\\_Setting/docs/pdf/WGAMR/F\\_WG\\_AMR\\_Oct\\_2020.pdf](https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Internationa_Standard_Setting/docs/pdf/WGAMR/F_WG_AMR_Oct_2020.pdf).

Un sous-groupe du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens a commencé les travaux préparatoires en vue d'élaborer un *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les porcins*, tâche qui sera conduite parallèlement aux travaux du présent Groupe visant à élaborer un *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les animaux aquatiques* (ci-après, en abrégé : *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*). Chacun de ces Référentiels techniques sera annexé à la *Liste de l'OIE*.

## 5 Examen du mandat – résultats attendus

### 5.1 Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les animaux aquatiques

Le Groupe a examiné le mandat du Groupe, qui figure à l'[appendice III](#) du présent rapport. Le Docteur Dante Mateo a souligné les trois résultats attendus du Groupe :

- Tableau principal, version actualisée de la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, couvrant les espèces PIS (Pisces) (poissons et crustacés uniquement)
  - o Appendice 1 : Liste des principaux agents pathogènes et maladies affectant les espèces aquatiques les plus importantes (poissons et crustacés uniquement)
  - o Appendice 2 : Classes d'agents antimicrobiens utilisés pour traiter les maladies affectant les animaux aquatiques (sur la base de l'appendice 1).

Le Docteur Dante Mateo a également présenté les documents-types qui permettront de commencer à préparer le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*. Le Groupe a décidé de suivre pour ce *Référentiel technique* une méthodologie similaire à celle qui avait servi à élaborer le *Référentiel technique pour les volailles*, si besoin en l'adaptant et en consignant dans les rapports des réunions du Groupe tout changement introduit dans la méthodologie, à des fins de transparence.

Le Groupe a examiné plusieurs points pertinents concernant le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*, qui sont énumérés ci-dessous.

- Espèces d'animaux aquatiques couvertes par le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*

**Animaux aquatiques servant à la production de denrées alimentaires :** La *Liste de l'OIE* couvre uniquement les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires. Le Groupe a estimé que le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*, en tant qu'une annexe à cette Liste, devrait également se limiter à cette catégorie d'animaux. En conséquence, à ce stade le Groupe a décidé que le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* ne couvrirait pas les poissons d'ornement. Toutefois, le Groupe est conscient du fait que les agents antimicrobiens sont beaucoup utilisés chez les poissons d'ornement ; il a donc proposé qu'en cas de modification apportée à la *Liste de l'OIE* visant à y inclure les animaux de compagnie ou d'autres espèces animales ne servant pas à la production de denrées alimentaires, qu'il soit également envisagé d'y ajouter les poissons d'ornement. Le Groupe a été informé que cette approche est cohérente avec celle des autres axes de travail sur la RAM ; en particulier, les poissons d'ornement seront pris en compte lors de la prochaine mise à jour du Modèle de l'OIE pour la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens par l'OIE, dans la catégorie des animaux de compagnie. Le Groupe a ajouté une phrase à l'énoncé de son mandat pour préciser que le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* se limiterait aux espèces aquatiques servant à la production de denrées alimentaires. Le Groupe a également décidé d'ajouter une précision sous le titre « Objet » du *Référentiel technique* pour expliquer que celui-ci se limitait aux espèces aquatiques servant à la production de denrées alimentaires, tout en reconnaissant l'importance des poissons d'ornement et d'autres espèces aquatiques non destinées à la production de denrées alimentaires et de ce fait exclues du *Référentiel*.

**Sous-catégories des espèces aquatiques :** Le Groupe a également examiné la possibilité de recourir à des sous-catégories de poissons et de crustacés. Le Docteur Dante Mateo a présenté les sous-catégories de poissons et de crustacés qui figureront dans la version actualisée du Modèle de l'OIE pour la collecte de données sur

l'utilisation des agents antimicrobiens : « cyprinidés (carpes) » ; « cichlidés (tilapias) » ; « siluriformes (poissons-chats) » ; « salmonidés (saumons/truites) » ; « autres poissons (poissons d'eaux douces et diadromes) » ; « poissons marins » et « péneïdés (crevettes) ». Le Groupe a convenu d'envisager de recourir à des sous-catégories dès que des informations plus complètes auront été obtenues concernant les molécules à inclure dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* ; il a pris note de la possibilité d'indiquer sous forme de commentaires pour quelle espèce ou sous-catégorie était utilisée chaque molécule.

Le Groupe a proposé de préciser dans cette même rubrique « Objet » du *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* que le document ne prétendait pas donner une liste exhaustive de toutes les espèces de poissons et de crustacés servant à la production de denrées alimentaires. En outre, certains produits pouvant être enregistrés pour une utilisation chez plusieurs espèces aquatiques, il a été proposé de préciser, dans la colonne « commentaires particuliers » du tableau listant les agents antimicrobiens, si une molécule était particulièrement importante pour une espèce donnée.

- Critères d'inclusion d'une molécule dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*

Le Groupe a relevé plusieurs questions liées à l'utilisation des agents antimicrobiens qui mériteraient un examen particulier lors de la détermination des critères d'inclusion d'une molécule antimicrobienne dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* : l'utilisation non conforme au résumé des caractéristiques du produit (étiquette), l'utilisation d'une association de plusieurs agents antimicrobiens, l'utilisation de composés antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens autres que les antibactériens.

**Agents antimicrobiens autorisés** : Le Groupe a pris note du fait que le *Référentiel technique pour les volailles* mentionnait uniquement les molécules antimicrobiennes autorisées dans au moins un pays. Néanmoins, il a noté qu'une approche différente sera peut-être nécessaire s'agissant des espèces aquatiques, pour lesquelles le nombre d'agents antimicrobiens vétérinaires autorisés est moindre, de sorte que le recours à un usage non conforme au résumé des caractéristiques du produit est sans doute plus fréquent. Il a été proposé de mentionner ces produits en notant dans la colonne des commentaires, « utilisé, mais non autorisé » ; une fois tous les éléments intégrés dans le *Référentiel*, la décision de mentionner ou pas ces molécules pourra être prise en connaissance de cause.

**Associations d'agents antimicrobiens** : Le Groupe a également soulevé la question de l'utilisation d'associations d'agents antimicrobiens chez les espèces aquatiques. Il a constaté qu'un nombre limité d'associations d'agents antimicrobiens était mentionné tant dans la *Liste de l'OIE* que dans le *Référentiel technique pour les volailles*, portant uniquement sur des associations dont l'utilisation est largement reconnue. Le Groupe a décidé de poursuivre les discussions afin de déterminer sous quelles conditions une association d'agents antimicrobiens peut être considérée comme étant d'une utilisation « largement reconnue » chez les animaux aquatiques.

**Composés antimicrobiens** : Le Groupe a également examiné l'utilisation des composés antimicrobiens chez les espèces aquatiques et estimé qu'il serait peut-être nécessaire de disposer d'informations complémentaires.

**Agents antimicrobiens autres que les antibactériens** : Le Groupe a également estimé que ces autres agents antimicrobiens (par exemple ceux actifs sur les protozoaires) devront probablement figurer dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*, comme cela a été le cas dans le *Référentiel technique pour les volailles*.

- Recommandations à inclure dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*

Le Groupe a confirmé que le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* n'avait pas vocation à servir de ligne directrice en matière de traitement, même si les pays pouvaient s'en servir comme outil pour élaborer leurs propres directives nationales concernant le traitement. Si nécessaire, il pourra être envisagé d'inclure des recommandations générales s'appliquant à certaines molécules, qui figureront dans la section dédiée aux commentaires (comme cela a été le cas dans le *Référentiel technique pour les volailles*).

- Sources des données étayant le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*

Le Groupe a constaté que les données utilisées pour élaborer le *Référentiel technique pour les volailles* provenaient notamment de consultations avec des experts extérieurs et de la base de données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens ; il a estimé que cette même méthode pourrait être utilisée pour le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*, si besoin. L'expertise extérieure apporterait une aide précieuse pour résoudre certaines questions spécifiques relevées par le Groupe.

Le Groupe a discuté du déroulement des travaux pour les dix-huit mois à venir. Il a décidé de commencer par la préparation du modèle de feuille de calcul Excel. Le Docteur Gérard Moulin a proposé de préparer et d'alimenter une première version de la feuille de calcul, avant distribution aux autres membres du Groupe afin de recueillir leur contribution.

Le Groupe a décidé de chercher des informations auprès de diverses sources, y compris le rapport initial utilisé pour élaborer la *Liste de l'OIE*, les autorisations de mise sur le marché et les bases de données publiques sur les produits vétérinaires autorisés dans différents pays ; il a également demandé aux membres du Groupe de faire connaître à l'OIE toutes les ressources utiles dont ils auraient connaissance, afin que celles-ci soient ensuite communiquées aux autres membres du Groupe.

Il a été décidé que les agents pathogènes indiqués dans les annexes 1 et 2 du *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* seraient désignés par leur nom validé sur le plan de la nomenclature taxonomique.

## **6 Groupe externe d'experts**

Le Groupe a décidé de reporter la discussion sur la consultation d'experts extérieurs jusqu'à ce que la nécessité de disposer de compétences supplémentaires soit perçue plus clairement.

## **7 Dates de la prochaine réunion**

Le Groupe a proposé que sa prochaine réunion se tienne les 21 et 22 septembre 2021.

## **8 Questions diverses**

Aucune.

## **9 Adoption du rapport (en ligne)**

Le Groupe a adopté le projet de rapport par consensus et par voie électronique.

---

.../appendices

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE POUR  
LES ANIMAUX AQUATIQUES**

**Paris (via Zoom), 4–5 mai 2021**

---

**Première journée (4 mai)**

1. Ouverture de la réunion
2. Courte présentation des participants
3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur
4. Description succincte de l'OIE
  - 4.1. Service Antibiorésistance et produits vétérinaires
  - 4.2. Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire
5. Examen du mandat – résultats attendus
  - 5.1. Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les animaux aquatiques
    - Espèces représentatives de poissons et de crustacés
    - Principaux agents pathogènes et maladies affectant les poissons et les crustacés
    - Classes d'antimicrobiens utilisés en médecine vétérinaire pour traiter les infections des poissons et des crustacés

**Deuxième journée (5 mai)**

6. Groupe externe d'experts
  7. Dates de la prochaine réunion
  8. Questions diverses
  9. Adoption du rapport (en ligne)
-

## RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES

Paris (via Zoom), 4–5 mai 2021

### Liste des participants

#### MEMBRES

**Dr Donald A. Prater** (Président)

Associate Commissioner for Imported Food Safety  
Office of Foods and Veterinary Medicine  
U.S. Food and Drug Administration  
10903 New Hampshire Avenue  
WO Bldg 1, Rm 3202  
Silver Spring, MD 20993  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[Donald.Prater@fda.hhs.gov](mailto:Donald.Prater@fda.hhs.gov)

**Dr Gérard Moulin**

Directeur de recherches, adjoint au Directeur de l'ANMV  
Centre collaborateur de l'OIE pour les médicaments vétérinaires  
Agence nationale du médicament vétérinaire  
Anses Fougères  
14 rue Claude-Bourgelat  
Parc d'Activités de la Grande Marche  
Javené CS 70611  
35306 Fougères  
FRANCE  
[gerard.moulin@anses.fr](mailto:gerard.moulin@anses.fr)

**Prof. Moritz van Vuuren**

Emeritus Professor in Microbiology  
Vice-Chair: Ministerial Advisory Committee on Antimicrobial Resistance  
Postnet Suite 64, Private Bag X10  
Raslouw 0109  
AFRIQUE DU SUD  
[moritz@icon.co.za](mailto:moritz@icon.co.za)

**Dr Kevin William Christison**

Department of Agriculture Forestry and Fisheries  
Directorate: Aquaculture Research and Development  
Private Bag X2V  
Vlaeberg, 8018  
AFRIQUE DU SUD  
[KevinCH@daff.gov.za](mailto:KevinCH@daff.gov.za)

**Dr David Verner-Jeffreys**

Principal Microbiologist  
Co-Director FAO International Reference Centre for AMR (UK)  
Cefas Weymouth Laboratory, Barrack Road,  
Weymouth, Dorset, DT4 8UB,  
ROYAUME-UNI  
[david.verner-jeffreys@cefas.co.uk](mailto:david.verner-jeffreys@cefas.co.uk)

**Dr Ruben Avendaño-Herrera**

Professeur, chercheur principal et directeur du Laboratoire d'anatomopathologie  
des organismes aquatiques et de biotechnologie aquatique, Faculté des  
sciences du vivant  
Universidad Andrés Bello et Centre interdisciplinaire de recherche en  
aquaculture durable (INCAR)  
Viña del Mar  
CHILI  
[ravendano@unab.cl](mailto:ravendano@unab.cl)  
[reavendano@yahoo.com](mailto:reavendano@yahoo.com)

**Dr Chang Siow Foong**

Group Director Professional & Scientific Services  
Animal & Veterinary Service  
National Parks Board  
JEM Office Tower Level 9  
52 Jurong Gateway Road  
SINGAPOUR 608550  
[CHANG\\_Siow\\_Foong@nparks.gov.sg](mailto:CHANG_Siow_Foong@nparks.gov.sg)

**Dr Eduardo Leño**

Senior Programme Officer  
Aquatic Animal Health Programme  
Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific  
Suraswadi Building, Department of Fisheries  
Kasetsart University Campus, Ladyao, Jatujak  
Bangkok 10900  
THAÏLANDE  
[eduardo@enaca.org](mailto:eduardo@enaca.org)

**Dr F. Carl Uhland**

Épidémiologiste vétérinaire – Microbiologiste vétérinaire  
Division des maladies d'origine alimentaire  
et de la surveillance de l'antibiorésistance  
Centre des maladies infectieuses d'origine alimentaire,  
environnementale et zoonotique  
Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses  
Agence de santé publique du Canada  
CANADA  
[frederick.uhland@canada.ca](mailto:frederick.uhland@canada.ca)

**Dre Nelly Isyagi**

Consultante  
P. O. Box 20044, Kampala  
OUGANDA  
[nisyagi@gmail.com](mailto:nisyagi@gmail.com)

#### PARTICIPANTS DE L'OIE

**Dre Elisabeth Erlacher-Vindel**

Cheffe du Service  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[e.erlacher-vindel@oie.int](mailto:e.erlacher-vindel@oie.int)

**Dr Dante Mateo**

Chargé de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[d.mateo@oie.int](mailto:d.mateo@oie.int)

**Dr Jorge Pinto Ferreira**

Adjoint du Chef du Service  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[j.p.ferreira@oie.int](mailto:j.p.ferreira@oie.int)

**Dre Rebecca Hibbard**

Chargée de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[r.hibbard@oie.int](mailto:r.hibbard@oie.int)

## RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES

### Mandat

#### Objet

Le Groupe ad hoc chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques a pour objet d'élaborer une annexe complémentaire à la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, basée sur des informations actualisées sur l'utilisation actuelle des antibiotiques autorisés chez les animaux aquatiques.

#### Le contexte

La première Liste d'agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire a été adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2007. Des versions actualisées de cette Liste ont ensuite été adoptées par l'Assemblée mondiale, respectivement en mai 2013, mai 2015, mai 2018 et mai 2019. La Liste de l'OIE a été examinée lors de la Deuxième conférence mondiale « Résistance aux antimicrobiens et utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens ». Parmi les recommandations formulées par les participants à l'intention de l'OIE figure celle de poursuivre le travail sur cette liste, en particulier concernant les subdivisions au sein des différentes espèces animales.

La tâche relative à la subdivision de la Liste a été confiée au Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens. Il a été recommandé que la subdivision de la liste par espèces animales se présente sous forme d'« annexes » à la Liste principale. Cette subdivision est menée à bien par des Groupes ad hoc pour chaque Référentiel correspondant. Un premier exercice a été conduit récemment concernant les agents antimicrobiens utilisés chez les volailles, qui a permis de mettre au point une méthodologie susceptible de s'appliquer à d'autres espèces. Le deuxième groupe ad hoc convoqué est celui chargé des espèces relevant de la catégorie « animaux aquatiques ».

#### Objectifs

Le Référentiel fournira des informations pertinentes en complément de la Liste OIE actuelle des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, mais n'aura pas vocation à servir de ligne directrice sur le traitement. La finalisation de ce référentiel sera l'occasion de tester la méthodologie utilisée pour élaborer le *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les volailles*.

En identifiant les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux aquatiques, le référentiel pourra apporter un éclairage pour la conception ou la mise à jour de directives nationales sur les traitements et orienter la prévention, la gestion des bonnes pratiques, la gestion du risque et l'établissement des priorités en matière de risque afin de minimiser et de maîtriser la RAM.

Le référentiel couvrira les poissons et les crustacés, en se basant sur l'information fournie dans la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*.

On sait que la situation des agents antimicrobiens en aquaculture est très diversifiée selon les régions en ce qui concerne l'autorisation de mise sur le marché, la disponibilité et l'utilisation non conforme au résumé des caractéristiques du produit (étiquettes), de sorte que les informations d'ordre général fournies dans le référentiel devront être interprétées à la lumière du contexte local.

Il conviendra de prendre en compte les recommandations relatives aux espèces aquatiques énoncées dans les Normes et Lignes directrices de l'OIE (en particulier concernant la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*) en même temps que le futur Référentiel.

#### Résultats attendus

Les travaux du Groupe déboucheront sur la production d'un tableau ou diagramme et d'appendices destinées à compléter la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, où seront consignés les classes d'agents antimicrobiens, les schémas d'utilisation ainsi que les principaux agents pathogènes et maladies considérés :

- Tableau principal, version actualisée de la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, couvrant les espèces PIS (à savoir, poissons et crustacés uniquement)

- Appendice 1 : Liste des principaux agents pathogènes et maladies affectant les espèces aquatiques les plus importantes (poissons et crustacés uniquement)
- Appendice 2 : Classes d'agents antimicrobiens utilisés pour traiter les maladies affectant les animaux aquatiques (sur la base de l'appendice 1).

Le Groupe ad hoc chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques rédigera également un texte explicatif étayant le tableau ou le diagramme et prenant en compte les enjeux liés notamment aux variations entre pays sur les aspects suivants :

- les données disponibles ;
- la répartition des populations d'animaux aquatiques et des maladies affectant les animaux aquatiques, et la nécessité qui en découle d'utiliser des classes d'agents antimicrobiens différents ;
- les types et les systèmes de production, les environnements et les pratiques de gestion ;
- l'accès aux différentes classes d'agents antimicrobiens, aux vaccins et à d'autres outils.

Il devra être précisé que le tableau n'aura pas vocation à servir de ligne directrice pour le traitement.

### **Exigences préalables**

Les membres du Groupe seront tenus :

- de signer l'engagement de confidentialité des informations,
- de remplir la déclaration d'intérêts,
- d'accepter le principe du maintien en activité du Groupe entre deux réunions, de manière à garantir la continuité des travaux.

### **Délais**

Le Groupe dispose de 18 mois pour achever ses travaux.

### **Plan de travail recommandé**

Tenue de réunions par voie électronique complétées par des réunions présentiels, si nécessaire et dans la mesure du possible.

### **Sources d'informations pour le Groupe**

- Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire
  - Lignes directrices existantes en matière de traitement
  - Exploration de la littérature scientifique
  - Autorisation de mise sur le marché pour les espèces considérées
  - Consultation d'experts.
-

## **RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES**

**Paris (via Zoom), 21-22 septembre 2021**

---

### **1 Ouverture de la réunion**

Le Groupe ad hoc de l'OIE chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques (ci-après désigné « le Groupe ») a tenu une réunion virtuelle les 21 et 22 septembre 2021, de 13 h à 16 h (heure normale d'Europe centrale), via une application en ligne et sous la coordination du siège de l'OIE à Paris (France).

Le Docteur Ólafur Valsson, adjoint de la cheffe du service Antibiorésistance et produits vétérinaires de l'OIE, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe et les a remerciés pour leur participation à cette réunion virtuelle.

### **2 Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**

L'ordre du jour a été adopté sans ajout ni amendement. La réunion a été présidée par le Docteur Donald Prater ; le Docteur Siow Foong Chang a été désigné rapporteur. L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux annexes I et II du présent rapport.

### **3 Examen des données saisies dans le modèle de feuille de calcul Excel**

#### **3.1. Limitations des sources d'information et de la couverture géographique des recherches sur l'utilisation des agents antimicrobiens**

Le Groupe a été félicité pour les efforts déployés pour réunir des données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques afin de compléter le modèle de feuille de calcul Excel pour le *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les animaux aquatiques* (ci-après, en abrégé : *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*).

Le Groupe a signalé plusieurs difficultés et limitations concernant les informations recueillies jusqu'alors. Les observations suivantes ont été mises en avant :

- L'information qui permettrait de savoir si l'utilisation d'un agent antimicrobien particulier dans un pays donné est conforme aux pratiques officiellement autorisées dans ce pays n'est pas toujours disponible. Il est donc parfois difficile de distinguer les produits dont l'utilisation chez les espèces aquatiques est autorisée, de ceux autorisés pour d'autres espèces mais utilisés hors autorisation chez les espèces aquatiques. Dans certaines situations, il est nécessaire de contacter directement les Services vétérinaires d'un pays pour obtenir cette information.
- L'information sur l'utilisation telle que rapportée dans des articles publiés ou d'autres sources textuelles peut être obsolète. Il est également difficile de confirmer si l'information émanant de ces sources correspond à l'utilisation actuelle sur le terrain.
- L'information recueillie ne couvre pas de manière exhaustive toutes les zones géographiques dotées de systèmes de production aquacole, et elle est moins fournie pour les élevages de crustacés que pour les élevages de poissons. Il conviendrait de rechercher des informations complémentaires en consultation avec des experts externes.

### 3.2. Utilisation d'agents antimicrobiens hors autorisation

Le Groupe a examiné la question de l'utilisation chez les animaux aquatiques d'agents antimicrobiens hors autorisation et s'est posé la question de savoir si le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* devait mentionner cette catégorie d'agents antimicrobiens utilisés hors autorisation. Le Groupe a constaté que dans bien des pays le nombre d'agents antimicrobiens autorisés chez les espèces aquatiques est très limité, voire nul. Dans de telles situations, ce sont donc des agents antimicrobiens qui n'ont pas reçu d'autorisation pour cet usage qui sont en réalité couramment utilisés chez les animaux aquatiques ; dans certains pays cette pratique est parfois la norme. Certains pays ont toutefois pris des dispositions réglementaires permettant l'utilisation hors autorisation d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques, dans des circonstances bien définies.

Le Groupe a également examiné la méthode et l'approche appliquées pour le *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les volailles* (ci-après, en abrégé : *Référentiel technique pour les volailles*), à savoir que les seuls agents antimicrobiens mentionnés dans ce Référentiel étaient ceux dont l'utilisation était explicitement autorisée chez les volailles dans au moins un pays. L'importance de suivre une approche similaire pour tous les Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, quelle que soit l'espèce considérée, a été mise en avant à des fins de cohérence. En outre, le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* ayant vocation à servir d'outil de gestion du risque pour une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens, le Groupe a jugé préférable d'éviter de mentionner dans le sommaire principal les agents antimicrobiens utilisés hors autorisation, dans la mesure où cette mention pourrait être interprétée comme cautionnant une telle utilisation.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe a décidé que le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* ne mentionnera que les agents antimicrobiens dont l'utilisation est explicitement autorisée dans au moins un pays.

Néanmoins, le Groupe a décidé que l'utilisation hors autorisation d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques serait abordée dans le texte explicatif accompagnant le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*. Ce texte explicatif prendra acte de l'importance de l'utilisation hors indication ou hors autorisation des agents antimicrobiens chez les espèces aquatiques et examinera leur utilisation dans ce contexte. Des informations complémentaires pourraient être fournies, le cas échéant, dans les appendices (*Liste des principaux agents pathogènes et maladies affectant les espèces aquatiques les plus importantes [poissons, et crustacés uniquement]* et *Classes d'agents antimicrobiens utilisés pour traiter les maladies affectant les animaux aquatiques*). Ainsi, le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* servira de liste positive (mentionnant uniquement les agents antimicrobiens dont l'utilisation chez les animaux aquatiques est explicitement autorisée), tout en reconnaissant que certains pays peuvent adopter à titre individuel une approche réglementaire différente concernant l'utilisation d'agents antimicrobiens hors indication ou hors autorisation chez les animaux aquatiques.

### 3.3. Examen des associations d'agents antimicrobiens utilisées chez les espèces aquatiques (dans l'attente de la discussion sur les utilisations hors autorisation)

Le Groupe a examiné l'utilisation d'associations d'agents antimicrobiens chez les espèces aquatiques et s'est posé la question de savoir si ces associations devaient être mentionnées dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*. Le Groupe a décidé de suivre la même approche que celle utilisée dans le *Référentiel technique pour les volailles* et par conséquent, de ne mentionner que les associations d'agents antimicrobiens dont l'utilisation est bien établie et qui présentent une efficacité et un effet synergique démontrés.

### 3.4 Agents antimicrobiens autres que les antibiotiques

Le Groupe a discuté de l'utilisation chez les espèces aquatiques d'agents antimicrobiens autres que les antibiotiques (par exemple les anti-protozoaires, les antifongiques et les antiviraux, ainsi que les biocides et les désinfectants) ; la question de savoir si ces agents devraient être mentionnés dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* a également été discutée.

Il a été relevé que nombre de produits chimiques possédant des propriétés antibactériennes sont utilisés en aquaculture, au même titre que certains antifongiques dotés de propriétés antibactériennes (par exemple le Pyceze/bronopol), et que ces produits peuvent être autorisés pour cet usage. Un certain nombre de produits chimiques utilisés dans certains cas en tant que désinfectants dans les éclosiers des stations d'élevage de crustacés et de poisson sont parfois également utilisés pour traiter des poissons vivants adultes.

Le Groupe a décidé d'exclure provisoirement les biocides et les désinfectants du *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* mais de donner les motifs de cette décision dans le texte explicatif, en précisant qu'il

s'agit de produits dont l'utilisation en aquaculture est importante. Il a été décidé d'envisager l'ajout d'informations complémentaires sur les différents types de produits chimiques et de mentionner l'existence de documents d'orientation ainsi que les références disponibles pour cette utilisation.

### 3.5. Examen du modèle de feuille de calcul Excel

Le Groupe a examiné la version mise à jour de la feuille de calcul Excel pour le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*, qui a été actualisée en tenant compte du retour d'informations du Groupe après sa précédente réunion.

Il a été précisé que ce retour d'informations portait notamment sur l'utilisation d'agents antimicrobiens pour lesquels aucun produit autorisé n'avait été relevé. Le Groupe a décidé de poursuivre la recherche d'informations sur ces produits, et conformément à la décision relative aux utilisations hors autorisation, de ne pas mentionner ces agents antimicrobiens sauf s'il avait été établi qu'un produit contenant ces agents était explicitement autorisé. Le Groupe a estimé que cet aspect pourrait nécessiter la contribution d'experts extérieurs.

Il a également été observé que certaines informations relatives à des agents antimicrobiens figurant dans la *Base de données mondiale de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux* sont parfois difficiles à comprendre en raison de barrières linguistiques. Les membres du Groupe ont émis le souhait que l'OIE contacte les Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et/ou pour les animaux aquatiques, afin d'obtenir certaines clarifications. Le Groupe a fait observer qu'il conviendrait de fixer les critères à suivre pour déterminer s'il faut ou non mentionner un agent antimicrobien dans le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* lorsqu'il y a divergence entre les informations recueillies par le Groupe, celles de la base de données de l'OIE et celles fournies dans la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire* (ci-après en abrégé, *Liste de l'OIE*). Il a été décidé que si un agent antimicrobien figure sur la *Liste de l'OIE* avec mention de son utilisation chez les animaux aquatiques, mais qu'aucune autre information n'a pu être trouvée sur son utilisation chez ces espèces à l'heure actuelle, il conviendra de déterminer par une analyse minutieuse s'il ne conviendrait pas d'en supprimer la mention dans la *Liste de l'OIE*.

Le Groupe a examiné la question de savoir si la catégorie couvrant les « poissons » (actuellement « PIS » dans la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*) devrait être distinguée de la catégorie « crustacés », ou s'il conviendrait de les fusionner en une seule catégorie. Le Groupe a fait remarquer que la séparation en deux catégories rendrait la *Liste de l'OIE* plus facile à utiliser, tout en exigeant un travail supplémentaire.

Le Groupe a examiné la question de la terminologie à utiliser pour désigner les espèces. Par exemple, il a été constaté que le projet actuel de modèle de feuille de calcul Excel comporte en anglais les termes « *shrimps* » pour les crevettes et « *lobsters* » pour les langoustes, langoustines et écrevisses, alors que les termes utilisés dans plusieurs régions du monde sont respectivement « *prawn* » et « *crayfish* ». Le Groupe a décidé d'utiliser les noms latins pour les espèces aquatiques et de conserver la terminologie actuelle utilisée dans la *Base de données mondiale de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux* pour les sous-catégories de poissons (Cyprinidés, Cichlidés, Salmonidés, Siluriformes pour les poissons d'eau douce) et les crustacés (Penéidés pour les crevettes [*shrimp/prawn*]).

## 4 Évaluation de la nécessité de faire appel à des experts extérieurs

Le Groupe a jugé nécessaire de faire appel à des experts extérieurs afin d'obtenir des informations complémentaires pour le *Référentiel technique pour les animaux aquatiques*. Il a été rappelé au Groupe que toute contribution émanant d'experts extérieurs devra être soumise à l'examen du Groupe et que le projet définitif du *Référentiel technique pour les animaux aquatiques* sera soumis au Groupe de travail sur la RAM.

Le Groupe a estimé qu'il y avait plusieurs perspectives d'interaction et d'échanges possibles avec d'autres réseaux et ressources en vue d'obtenir des informations sur les listes d'agents antimicrobiens autorisés chez les animaux aquatiques avant de faire appel à des experts extérieurs. Le Groupe a été informé de l'existence d'un Réseau sur la RAM en aquaculture, animé par l'OIE, que le Groupe pourrait contacter à cette fin. Il a également été proposé au Groupe de s'adresser aux Points focaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et/ou pour les animaux aquatiques, peut-être en interrogeant en priorité les Points focaux des pays dotés d'un secteur aquacole important et/ou des pays pour lesquels un déficit d'informations a été signalé. En outre, il serait important de se rapprocher des principales associations de producteurs, de l'industrie pharmaceutique, des autorités de réglementation pharmaceutique d'un pays ou d'une région, ainsi que des associations de vétérinaires chargés de la santé des animaux aquatiques.

Le Groupe a décidé de mener quelques consultations ciblées supplémentaires – en préparant préalablement une série de questions à soumettre dans ce cadre, qui s’appliqueront à toutes les classes d’agents antimicrobiens, ainsi qu’une liste de personnes de contact. L’information ainsi recueillie sera examinée par le Groupe lors de sa prochaine réunion.

Les questions demeurant en suspens ou les aspects encore lacunaires seront soumis à des experts extérieurs, dont les commentaires seront examinés lors d’une réunion ultérieure du Groupe.

Les membres du Groupe seront priés de proposer des noms d’experts extérieurs dans cette perspective. Le Groupe a noté que parmi les experts à contacter devront figurer des vétérinaires, des groupes de producteurs, des représentants de l’industrie, en veillant à assurer une représentativité équilibrée en termes de pays, régions, groupes d’espèces considérées (notamment marines et d’eau douce) et gammes de températures.

## **5 Dates de la prochaine réunion**

Le Groupe a proposé de tenir sa prochaine réunion les 8 et 9 février 2022.

## **6 Autres questions**

Aucune.

## **7 Adoption du rapport (en ligne)**

Le Groupe a adopté le projet de rapport par consensus et par voie électronique.

---

.../Appendices

**RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE  
POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES  
Paris (via Zoom), 21-22 septembre 2021**

---

**Première journée (21 septembre)**

1. Ouverture de la réunion
2. Courte présentation des participants
3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur
4. Examen des données saisies dans le modèle de feuille de calcul Excel
  - 4.1. Limitations des sources d'information et de la couverture géographique des recherches sur l'utilisation des agents antimicrobiens
  - 4.2. Utilisation d'agents antimicrobiens hors autorisation
  - 4.3. Examen des associations d'agents antimicrobiens utilisées chez les espèces aquatiques (dans l'attente de la discussion sur les utilisations hors autorisation)
  - 4.4. Agents antimicrobiens autres que les antibiotiques

**Deuxième journée (22 septembre)**

5. Évaluation de la nécessité de faire appel à des experts extérieurs
  6. Dates de la prochaine réunion
  7. Autres questions
  8. Adoption du rapport (en ligne)
-

**RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE  
POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES  
Paris (via Zoom), 21-22 septembre 2021**

**Liste des participants**

**MEMBRES**

---

**Dr Donald A. Prater** (Président)

Associate Commissioner for Imported Food Safety  
Office of Foods and Veterinary Medicine  
U.S. Food and Drug Administration  
10903 New Hampshire Avenue  
WO Bldg 1, Rm 3202  
Silver Spring, MD 20993  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[Donald.Prater@fda.hhs.gov](mailto:Donald.Prater@fda.hhs.gov)

**Dr Gérard Moulin**

Directeur de recherches, adjoint au Directeur de l'ANMV  
Centre collaborateur de l'OIE pour les médicaments vétérinaires  
Agence nationale du médicament vétérinaire  
Anses Fougères  
14 rue Claude-Bourgelat  
Parc d'Activités de la Grande Marche  
Javené CS 70611  
35306 Fougères  
FRANCE  
[gerard.moulin@anses.fr](mailto:gerard.moulin@anses.fr)

**Prof. Moritz van Vuuren**

Professeur émérite en microbiologie  
Vice-président du Comité consultatif ministériel sur la résistance aux agents antimicrobiens  
Postnet Suite 64, Private Bag X10  
Raslouw 0109  
AFRIQUE DU SUD  
[moritz@icon.co.za](mailto:moritz@icon.co.za)

**Dr Kevin William Christison**

Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Directorate: Aquaculture Research and Development  
Private Bag X2V  
Vlaeberg, 8018  
AFRIQUE DU SUD  
[Kevin.Christison.kevndactylus@gmail.com](mailto:Kevin.Christison.kevndactylus@gmail.com)  
[KChristison@environment.gov.za](mailto:KChristison@environment.gov.za)

**Dr David Verner-Jeffreys**

Microbiologiste en chef  
Co-directeur du Centre international de référence de la FAO pour la RAM (Royaume-Uni)  
Cefas Weymouth Laboratory, Barrack Road,  
Weymouth, Dorset, DT4 8UB,  
ROYAUME-UNI  
[david.verner-jeffreys@cefass.co.uk](mailto:david.verner-jeffreys@cefass.co.uk)

**Dr Ruben Avendaño-Herrera**

Professeur titulaire, Responsable de recherches et directeur du Laboratoire de pathologie des organismes aquatiques et de biotechnologie en aquaculture de la Faculté des sciences du vivant  
Université Andrés Bello et Interdisciplinary Center for Aquaculture Research (INCAR)  
Viña del Mar  
CHILI  
[ravendano@unab.cl](mailto:ravendano@unab.cl)  
[reavendano@yahoo.com](mailto:reavendano@yahoo.com)

**Dr Chang Siow Foong**

Group Director Professional & Scientific Services  
Animal & Veterinary Service  
National Parks Board  
JEM Office Tower Level 9  
52 Jurong Gateway Road  
SINGAPOUR 608550  
[CHANG\\_Siow\\_Foong@nparks.gov.sg](mailto:CHANG_Siow_Foong@nparks.gov.sg)

**Dr Eduardo Leaña**

Responsable de programme  
Aquatic Animal Health Programme  
Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific  
Surawadi Building, Department of Fisheries  
Kasetsart University Campus, Ladyao, Jatujak  
Bangkok 10900  
THAÏLANDE  
[eduardo@enaca.org](mailto:eduardo@enaca.org)

**Dr F. Carl Uhland**

Épidémiologiste vétérinaire – Microbiologiste vétérinaire  
Foodborne Disease and Antimicrobial Resistance Surveillance Division  
Centre for Food-borne, Environmental and Zoonotic Infectious Diseases  
Infectious Disease Prevention and Control Branch  
Public Health Agency of Canada  
CANADA  
[frederick.uhland@canada.ca](mailto:frederick.uhland@canada.ca)  
[frederick.uhland@phac-aspc.gc.ca](mailto:frederick.uhland@phac-aspc.gc.ca)

**Dre Nelly Isyagi**

Consultante  
P. O. Box 20044, Kampala  
OUGANDA  
[nisyagi@gmail.com](mailto:nisyagi@gmail.com)

**PARTICIPANTS DE L'OIE**

---

**Dr Dante Mateo**

Chargé de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[d.mateo@oie.int](mailto:d.mateo@oie.int)

**Dre Rebecca Hibbard**

Chargée de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[r.hibbard@oie.int](mailto:r.hibbard@oie.int)

**Dr Ólafur Valsson**

Adjoint de la Cheffe du Service  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[o.valsson@oie.int](mailto:o.valsson@oie.int)

**Programme de travail actualisé du Groupe de travail de l'OIE  
sur la résistance aux agents antimicrobiens**

Sujet	Question / Action	Statut	Calendrier
Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire ; subdivision par espèces animales	Projet pilote de subdivision pour les volailles, comprenant l'élaboration d'une méthode pilote	Achevé	Avril 2021
	Adaptation / application de la méthode aux suidés	En cours	Avril 2022
	Prise en compte d'autres espèces : finalisation des discussions initiales sur l'établissement des priorités	Achevée	
	Animaux aquatiques	En cours	Octobre 2022
	Bovins	Travaux futurs	Début en 2022
	Discussions relatives à d'autres espèces animales (petits ruminants, camélidés, etc.)	Travaux futurs	Avril 2022
	Discussions relatives à l'ajout des animaux de compagnie	Achevées	Avril 2021
	Révision de la liste principale de l'OIE	Travaux futurs	À déterminer
Base de données mondiale de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens	Transition de la collecte de données basée sur une feuille de calcul à un système de base de données ; avis d'experts	Projet informatique en cours	Octobre 2022
	Amélioration de la précision du numérateur, du dénominateur (biomasse) et de la communication des données	En cours	
	Disposer d'une option de déclaration quantitative par espèces	Travaux futurs	Avril 2023
Données de terrain	Réflexion sur l'obtention de données de terrain	En cours ; projet pilote au niveau de pays	
Travaux de l'OIE sur les agents antiparasitaires	Supervision	En cours	
	Mise à jour des travaux de l'OIE sur la résistance aux agents antiparasitaires	En cours	Avril 2022
Chapitres des <i>Codes terrestre et aquatique</i> de l'OIE ayant trait à la résistance aux agents antimicrobiens	Mise à jour des chapitres : chapitre 6.10. du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	En cours	Octobre 2023, à confirmer
	Discussions relatives à la mise à jour d'autres chapitres du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	Travaux futurs	Avril 2022
Solutions de substitution aux agents antimicrobiens	Informations sur la catégorisation des produits	Travaux futurs	
	Examen des informations connexes figurant dans le <i>Manuel</i> de l'OIE	Travaux futurs	
Produits non conformes et falsifiés	Supervision	En cours	
	Mise à jour des travaux de l'OIE sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés	En cours	Avril 2022
Cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens		Achevé	Octobre 2021
	Mise à jour des avancées et de la mise en œuvre	En cours	

---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2021**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et désignations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.